

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Commune
de Toulouse
1871

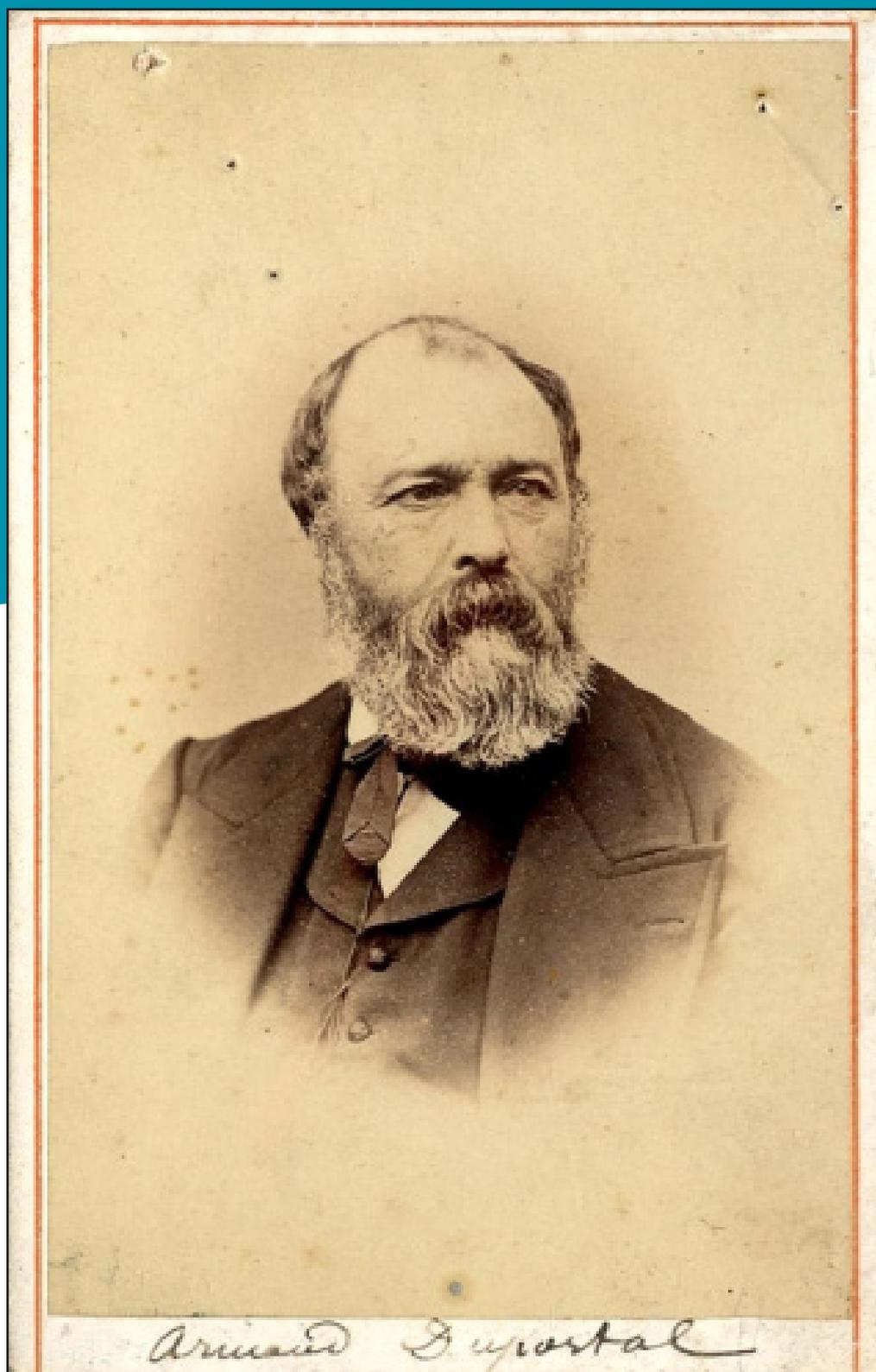
EXPOSITION

VIRTUELLE

LES
CHEMINS DE
LA RÉPUBLIQUE



Photographie d'**Armand Duportal**, homme politique et journaliste français.
Préfet de la Haute-Garonne le 4 septembre 1870, il est à l'origine de l'insurrection
communaliste de mars 1871 à Toulouse.



Lettre d'**Armand Duportal** à ses amis, 5 septembre 1870 :
il y relate le contexte de sa nomination en tant que préfet (page 1)

C'est pourquoi je veux rester encore ici un
jour ou deux. J'ai d'ailleurs besoin de voir le ministre des
travaux publics pour Henri. Ce ministre est m.
Porion, qui est mon ami, et je veux tâcher
d'obtenir qu'il appelle Henri auprès de lui. Je l'ai
vu ce matin, et m'a donné rendez-vous au ministère
demain matin à onze heures.

Je suis allé ce matin à St. Etienne retirer mes
effets; j'y ai trouvé la lettre d'Emmanuel d'Hier.
Si vous avez à m'écrire, adressez vos lettres à mon
nom à l'hôtel Germania, rue Bergère 27.

J'aurais besoin d'un peu d'argent avant de
quitter Paris. une cinquantaine de francs me
suffira, si je rentre à Coulours dans peu
de jours.

Le temps me manque pour vous dire tout
ce que j'aurais à vous dire. Je crains que le
gouvernement ne se laisse aller à trop de man-
suetude et qu'il ne tienne à distance les radicaux.

Dans ce cas, je rentrerais à Coulours pour
reprandre bitement l'Emancipation. Les radicaux
d'ici me conseillent de rester à Paris au service

de l'ind
honnais
tranqui
Je
de ma
a

A-t
à la

Louis
Hug
nos
char
mod
cou
mo
chi

Lettre d'**Armand Duportal** à ses amis, 5 septembre 1870 :
il y relate le contexte de sa nomination en tant que préfet (page 2)

Paris, le 5 sept^{bre} 1870.

mes très chers amis,

Une dépêche que je vous ai ^{adressée} ~~envoyée~~ hier
doit vous avoir déjà appris que je dois sortir hier soir
de St. Plagie. nous avons été défilés vers les 4 h^{1/2}
par la foule et conduits avec Rochefort en triomphe
à l'hôtel de ville, où j'ai dû haranguer la foule
réunie dans une des salles. Je vous écris même
en ce moment du cabinet du maire de Paris, qui,
comme vous le savez, est Etienne Arago. - Deillon
et Floquet sont les adjoints & je n'ai pas besoin
de vous dire dans quels termes je suis avec tous ces
messieurs. J'ai vu Gambetta tout-à-l'heure qui
m'a appris qu'il allait nommer des préfets dans les
départements, et qu'il ne pouvait pas ^{me} ~~les~~ nommer
à Cochin à cause de la règle adoptée par le
gouvernement provisoire de ne nommer que des
partisans dans tous les départements. Tous mes amis
sont indignés de cette injustice, et je ne désespère
pas qu'on en revienne, car j'en ai parlé à Emmanuel
Arago, à Schuler, à Floquet, qui m'ont promis de
réclamer en ma faveur de tous leurs moyens.

Lettre d'**Auguste Serrailier** (proche de Karl Marx), depuis Londres,
à Armand Duportal, janvier 1871

International Working Men's Association,

256, High Holborn, London. W.C.

Londres le 19 Janvier 1871

Mon cher Citoyen,

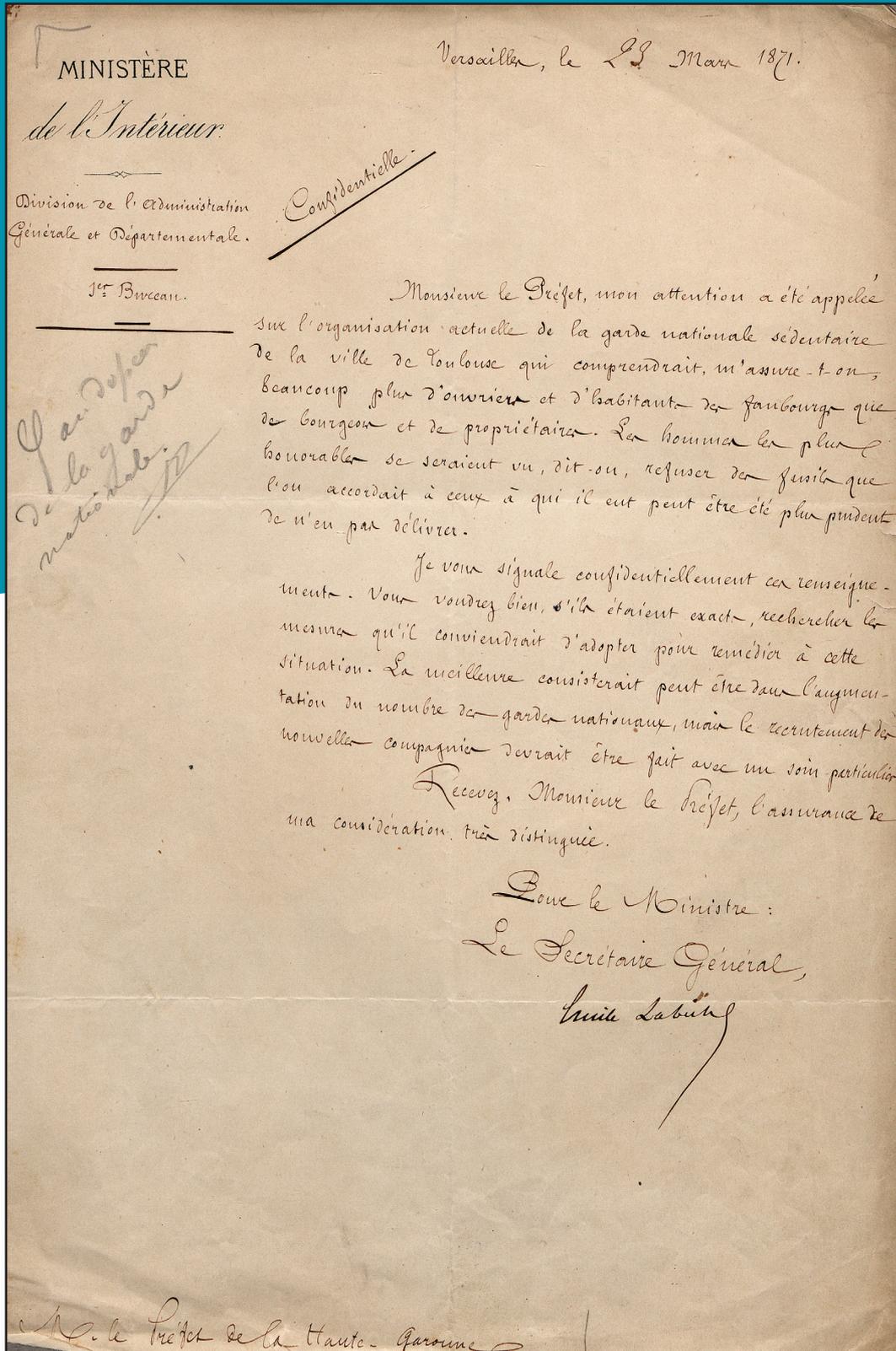
À la date du 3 Janvier je vous ai envoyé une
réponse à la déclaration collective des citoyens
Rayona, Malou, Lefrançais et trois autres que
je ne connais pas du tout. J'avais attendu de
ne pas insister pour son insertion en ce la voyant
pas paraître dans l'Emancipation, mais auquel
devant une lettre journalistique du citoyen B. Malou
publiée par la République-Républicain de Lyon
et que vous recevez sans doute, je vous renvoie
mon demande d'insertion, et vous priez dans le
cas ou vous ne jugeriez pas nécessaire de la faire
de m'en aviser. Dans le cas je l'enverrai à un autre
journal.

N'ayant aucune intention de meles, en ce moment,
le cit. Chal. Lacour à cette polémique, je vous prie
de rayer son nom. Quant à Clusoret c'est autre
chose. Le décret de Juin '48 a, dans la journée de
guerre, acquis une responsabilité d'incapacité, pour
le moins, qu'il n'est pas jusqu'à Bakounine qui ne
le dénonce dans sa brochure. L'Empereur Napoléon
il est vrai que cette dénonciation n'a d'autre but que
de le dégrader lui. Il ne faut donc que j'accepte la
responsabilité de tout. Je l'accepte d'autant plus
que j'ai dans les mains les preuves de ce que j'avance.
Pour ce qui concerne P. Visinier vous rendrez service
à notre parti.

Excusez, Citoyen, mes cordiales salutations.
A. Serrailier

Je vous engage à mettre la date du 3 Janvier à ma réponse, car
je ne puis pas à avoir l'air d'avoir oublié

Note au **Préfet de Haute-Garonne** (Armand Duportal) sur l'organisation de la garde nationale à Toulouse, 23 mars 1871 [1 M 406] : il y aurait trop d'ouvriers dans la garde nationale à Toulouse.



Texte de la proclamation de **la Commune de Toulouse**,
in «Simple exposé des faits» d'Armand Duportal, 1871

— 44 —

rieusement sentir pour la galerie, croquant le marmot sur le forum du Capitole. Valette y mit heureusement un peu d'ordre ; et c'est probablement ce qui le fit nommer maire, deux jours après, par le communeux Kératry, qui, paraît-il, cachait son jeu et le cachait si bien qu'il n'a pas été mis en cause, pas plus que son complice Valette.

XVI

Vint le moment de la rédaction du manifeste. Cette besogne rentrant dans ma spécialité, je fus prié de sortir de mon rôle de spectateur et de prêter le concours de ma plume. Je m'exécutai d'autant plus volontiers que la discussion venait de me révéler une Commune à l'eau de rose, une Commune constitutionnelle, une Commune-vaudeville. Je passai dans le cabinet du maire et en ressortis quelques minutes après, rapportant le *factum* suivant, que ne désavouerait certainement pas l'orthodoxie américaine de M. Henri Ebelot, maire de Toulouse, la coqueluche des hommes d'ordre dans la République bourgeoise.

« La garde nationale de Toulouse, réunie à l'occasion de la création de bataillons de garde constitutionnelle et de l'installation de M. de Kératry en qualité de Préfet de la Haute-Garonne, a proclamé, aujourd'hui à deux heures, l'organisation de la *Commune*, aux cris de : Vive Paris !

» Le corps d'officiers de la garde nationale sédentaire constitue la *Commune de Toulouse*.

» La Commune déclare M. de Kératry déchu de son titre de Préfet et maintient le citoyen Duportal en qualité de délégué du pouvoir central.

— 45 —

» La Commune déclare vouloir la République une et indivisible ; et elle adjure les députés de Paris d'être les intermédiaires d'une transaction désirable entre le gouvernement de la République et le peuple de Paris.

» Dans ce but, elle somme le gouvernement d'avoir à dissoudre l'Assemblée nationale, comme ayant accompli le mandat pour lequel elle a été élue, comme étant la cause de toutes les difficultés présentes, et le fruit de la peur et de la corruption cléricale.

» Elle adhère aux préliminaires de la paix, et demande que, pour délivrer le plus tôt possible le sol de la patrie de la souillure de l'étranger, des mesures énergiques soient prises pour faire payer, sans délai, les frais de la guerre à ceux qui en ont déchainé le fleau sur le pays, et conclu une paix ruineuse et humiliante.

» La Commune de Toulouse fera respecter toutes les opinions, et assurera la conservation de tous les intérêts publics et privés, mais elle sévira avec vigueur contre toute tentative de perturbation.

» Son but est de mettre la République à l'abri des conspirations monarchiques de toute sorte et d'arriver par le concours qu'elle entend donner à la représentation radicale de l'Assemblée, à la disparition de tous les malentendus qui prolongent nos déchirements.

» Vive la République une et indivisible ! »

Non, mille fois non, je ne désavoue pas cet écrit ; je m'honore de l'avoir formulé, car à part le mot de Commune qui n'a là qu'une signification de circonstance, il ne contient rien que d'avouable, rien que n'aient pensé tous les républicains, depuis Delescluze jusqu'à Jules Simon. Il faut être atteint de monomanie, céder à une idée fixe d'incrimination, être en proie à la jaunisse du réquisitoire pour y voir toutes les abominations qu'y dénonce une

Proclamation de la commission exécutive de
la Commune de Toulouse, 1871

République



Française

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE TOULOUSE

Les officiers de la Garde nationale constitués en *Commune* révolutionnaire de Toulouse, se sont réunis samedi soir dans la salle ordinaire des délibérations du Conseil municipal et ont composé comme il suit la commission exécutive de la COMMUNE.

Les citoyens FRUGIER, lieutenant-colonel de la Garde, *Président*;

DUNAC, commandant major ;

VALETTE, chef de bataillon ;

PROUST, id.

LAVAL, id.

MURATET, adjudant major ;

CALVAYRAC, capitaine ;

ADER, id.

GROS, id.

ENCAUSSE, id.

VERDALLE, lieutenant ;

JOURNET, id.

REY, id.

REDON, id.

FRECHOU, sous-lieutenant ;

AUDIBERT, id.

CALMETTES, id.

LAFFRENÉ, id.

Les citoyens ci-dessus désignés acceptent avec dévouement et reconnaissance le mandat qui leur est confié par leurs camarades. Ils seront fidèles au programme d'ordre, de liberté et de conciliation adopté par la *Commune*, et ils comptent sur le patriotisme de leurs concitoyens pour les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA COMMUNE.

Toulouse. L'Arsenal. Sortie du Personnel. - [Cognac] : [éditions Charles Collas et compagnie], marque trefle et CC&CC au verso, 1916. - Carte postale (1916)



Extrait du registre de la **Maison d'arrêt** (prévenus), prison de Toulouse, avril 1871 : Jules Sarrans était secrétaire général de la mairie de Toulouse et a participé à la Commune.

F° 63

NUMEROS D'ORDRE 1	NOMS, PRÉNOMS et SIGNALEMENTS DES DÉTENUS 2	SIGNALEMENTS DES VÊTEMENTS au moment de l'arrivée 3	ACTES DE REMISE DES DÉTENUS au GARDIEN DE LA MAISON 4	TRANSCRIPTION DES ACTES EN VERTU DESQUELS ILS SONT ECROUS 5
187	<p style="text-align: center; font-size: 1.5em;"><i>Sarrans</i></p> <p><i>Jules Noël André</i></p> <p>filz de <i>Antoine</i> et de <i>Thérèse Auguste</i></p> <p>ne à <i>Toulouse</i> demeurant à <i>g^o</i></p> <p>profession de <i>secrétaire général</i> à la <i>mairie</i></p> <p>Entré le <i>1^{er} avril 1871</i></p> <p style="text-align: center;">Signalement</p> <p>Agé de <i>35 ans</i> nez <i>droit</i> taille de <i>1 m 70</i> bouche <i> moyenne</i> barbe <i> courte</i> cheveux <i> courts</i> menton <i> rond</i> sourcils <i> droits</i> visage <i> ovale</i> front <i> découvert</i> teint <i> coloré</i> yeux <i> bleus</i></p> <p>Marques particulières <i> une cicatrice</i> <i> au-dessus du sourcil gauche</i></p> <p><i>Catholique</i> <i> bien tenu</i> <i> marié</i> <i> Employé</i></p>	<p><i>Chapeau noir</i> <i>une chemise</i> <i>gilet, pantalons</i> <i>et pullbot noirs</i> <i>une paire de</i> <i>Bottines</i></p>	<p>Ce jourd'hui <i>1^{er} avril</i> mil huit cent soixante <i>sept</i> s'est présenté au greffe de la maison <i>D'arrêt et de justice</i> <i>De Toulouse</i> le sieur <i>Sarrans</i> <i>huitième</i> à la résidence de <i>Toulouse</i> porteur d'un ordre délivré par <i>M. le conseiller de la</i> <i>Cour d'appel de Toulouse</i> sous la date du <i>1^{er} avril 1871</i> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne (de) nommée <i>Sarrans Jules Noël André, inculpé</i> <i>de compléxité d'attentat ayant pour but de détruire le</i> <i>Gouvernement.</i> ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la trans- cription se trouve ci-contre.</p> <p>L. dit <i>Sarrans</i> ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur <i>Sarrans huitième</i> a signé avec moi après avoir reçu décharge</p> <p><i>Sarrans</i></p>	<p><i>Mandat de Dépôt</i></p> <p>Comme à l'écrou <i>N° 182</i> pour le nommé <i>Sarrans Jules</i> <i>Noël André, inculpé de compléxité</i> <i>d'attentat ayant pour but de détruire le</i> <i>Gouvernement.</i></p> <p>Fait à <i>Toulouse, le 1^{er} avril</i> <i>1871</i></p> <p><i>Signé Canal.</i></p>

Tour des **Hauts-Murats** (1950-1970), où ont été enfermés
des communards en 1871.



Fonds Chevillot, 7 F1, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Archives départementales

Affiche de la **Mairie de Toulouse** adressée à la garde nationale et aux citoyens de Toulouse, 1871

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Mairie de Toulouse.

Garde nationale et Citoyens de Toulouse,

En présence des événements graves qui ont menacé hier la sécurité publique et dont la responsabilité paraît peser sur les déterminations prises par la Garde Nationale d'occuper quand même le poste du Capitole, il est de notre devoir d'exposer aux Citoyens de Toulouse la vérité pure et simple.

La Municipalité était vacante par la démission du Maire et de ses Conseillers. D'un autre côté, on était informé de la nomination de M. le comte de Kératry comme préfet de la Haute-Garonne, dont les antécédents politiques permettaient de mettre en doute les sentiments républicains. Nous ajouterons en même temps que les actes de l'Assemblée de Versailles laissaient planer des doutes sur son dévouement à la République. Dans cette situation, la Garde Nationale de Toulouse, voulant à la fois assurer la conservation de la République et pourvoir, en l'absence de l'Administration municipale, à la gestion des affaires de la commune et au maintien de la sécurité publique, a cru remplir un devoir impérieux en venant occuper le Capitole.

Cette occupation ayant paru éveiller les craintes d'une partie de la population, le Comité de la Garde Nationale s'est empressé d'accueillir les offres de conciliation qui lui furent apportées par un groupe d'hommes honorables constituant l'Association républicaine, qui voulurent bien servir d'intermédiaires entre nous et les autorités judiciaires et militaires réunies à l'arsenal.

Plusieurs entrevues furent la conséquence de cette intervention, et conduisirent à une transaction de nature à concilier les droits et les sentiments de tous. Il fut ensuite convenu, sur la demande des généraux, que nos postes seraient réduits à leur effectif ordinaire, et que, de leur côté, ils feraient évacuer de l'arsenal la force civile qui s'y trouvait et que l'arsenal avait armée.

Sur l'ordre du commandant Valette, comme Maire de la ville, les piquets supplémentaires rentrèrent immédiatement, sans résistance, dans leurs quartiers. Une heure après, les places publiques étaient envahies par toutes les troupes, et par cette même force civile qui, d'après les engagements des généraux, devait évacuer l'arsenal.

Le Comité, surpris de voir qu'on ne tenait aucun compte des conventions acceptées de part et d'autre, proteste, au nom de la Garde Nationale, contre cette mesure violente que rien, dans ses actes et dans ses actions, ne peut justifier.

Il proteste notamment contre les affiches placardées en ville lui attribuant la qualification de Commune révolutionnaire.

Depuis dimanche, au moment où ces affiches ont paru, nous avons protesté par la voix du colonel Frugier, auquel nous ne nous sommes jamais séparés. Nous protestons aussi contre la pose des affiches elles-mêmes faites à notre insu.

Dans cette situation, nous pouvons inviter les citoyens à dissiper toute crainte et à conserver la conviction que l'ordre et la tranquillité publique seront maintenus, tant qu'ils ne dépendront que de la Garde Nationale.

Vive la France! Vive la République!

Les délégués du Comité municipal,

FRUGIER, lieutenant-colonel de la Garde.
DUNAC, commandant major;
VALETTE, chef de bataillon;
PROUST, id.
LAVAL, id.
MURATET, adjudant major;
CALVAYRAC, capitaine;
ADER, id.
CROS, id.

ENCAUSSE, capitaine;
VERDALLE, lieutenant;
JOURNET, id.
REY, id.
REDON, id.
FRECHOU, sous-lieutenant;
AUDIBERT, id.
CALMETTES, id.
LAFRENÉ, id.

Toulouse. — Imprimerie de M. Louis PUPIN, rue de la Poissonnerie, 22.

Association Républicaine de Toulouse,
Une du 2 avril 1871

Bulletin n° 17. — Prix : 5 Centimes.

ASSOCIATION RÉPUBLICAINE

L'UNION
FAIT
LA FORCE

CERCLE DÉMOCRATIQUE DE TOULOUSE

LA FORCE
DOIT SERVIR
LE DROIT

AVIS

MM. les membres fondateurs et adhérents de l'Association républicaine sont invités à venir retirer leurs cartes d'entrée permanentes pour les Conférences qui doivent avoir lieu, jusqu'à nouvel ordre, tous les jeudis.

Ces cartes et les cartes spéciales destinées au public, sont toujours déposées au bureau du Cercle, place du Capitole, n° 3, au deuxième étage.

TOULOUSE, le 2 Avril 1871

Au milieu de l'émotion profonde où la proclamation inattendue d'une *Commune révolutionnaire* venait de jeter la ville de Toulouse, l'*Association Républicaine*, fermement résolue à défendre la République, se demanda quelle ligne de conduite elle devait suivre.

Il lui parut que le meilleur moyen de défendre la République et l'ordre social était tout simplement d'affirmer son adhésion au gouvernement légal de la République française et de maintenir fermement sur le terrain de la légalité le drapeau républicain contre toute agression hostile.

En conséquence, l'adresse suivante fut délibérée :

Aux membres du pouvoir exécutif de la République française.

« Les événements de Paris menacent la France et la République de nouveaux malheurs.

« L'*Association républicaine* de Toulouse, confondant dans un même sentiment la patrie et la seule forme politique pouvant la sauver, tient à déclarer qu'elle entend demeurer toujours unie au gouvernement légal et lui assurer son concours le plus dévoué, si le gouvernement, fidèle à ses promesses, marche avec résolution dans une voie franchement républicaine.

« Continuez donc, membres du pouvoir exécutif, avec le concours des représentants de Paris et des maires patriotes de notre capitale, à préparer une réconciliation sincère sur le terrain d'une République qui veut rester pure de tout excès et qui seule peut nous sauver des horreurs de la guerre civile.

« Continuez à provoquer et à accepter le concours de citoyens tels que Saisset, Langlois, Schœlcher, et vous ferez disparaître toutes les défiances.

« Demeurez toujours unis avec les députés de la Seine, et vous rallierez tous les Français autour d'un drapeau dont aucun nuage n'empêchera désormais

de reconnaître la couleur sincèrement républicaine.

« Vive la France!

« Vive la République ! »

Le même jour, pendant que l'*Association républicaine* de Toulouse adoptait les termes de l'adresse qu'on vient de lire, les députés de la gauche se réunissaient à Versailles, dans la salle de l'ancien *Jeu de Panne*, et déclaraient aussi vouloir soutenir le pouvoir exécutif et lui donner tout leur concours tant qu'il marchera dans une voie franchement républicaine.

Cette réserve, qui a paru nécessaire à la gauche, et que l'*Association républicaine* avait jugée indispensable, n'est pas inspirée par un sentiment de défiance à l'égard du pouvoir exécutif lui-même; elle est commandée par l'attitude d'une certaine fraction de l'Assemblée qui ne dissimule pas ses projets de renverser la République.

Le concours des républicains n'est donc assuré au gouvernement que si le gouvernement est disposé à réprimer les projets factieux des partisans de la monarchie.

M. Thiers vient de déclarer encore une fois que la République ne sera pas trahie.

Nous croyons à la sincérité de M. Thiers et du gouvernement; mais il faut que les actes soient d'accord avec les déclarations officielles, et dès lors il ne faudrait pas charger exclusivement les monarchistes du soin de défendre et d'organiser la République.

L'*Association républicaine*, après avoir nettement affirmé son adhésion entière au pouvoir légal de la République, devait-elle se transporter à l'*Arsenal*, où quelques citoyens, répondant à l'appel de M. de Carbellot, avaient cru pouvoir apporter à la troupe régulière un concours empressé?

Non. Sans vouloir inculper les intentions de personne, il parut aux membres de l'*Association* que la présence d'un groupe d'hommes armés au milieu de la troupe régulière pourrait passer peut-être pour une imprudente provocation, surtout si ce groupe était en majeure partie composé de monarchistes, surtout si parmi ces derniers se trouvaient quelques esprits ardents, mieux disposés pour une répression énergique que pour une conciliation encore possible.

Donc, l'*Association républicaine* ne voulut pas aller à l'*Arsenal*; elle jugea qu'il y avait pour elle une autre attitude à prendre, plus périlleuse peut-être, mais dans tous les cas mieux en rapport avec sa devise :

L'ORDRE INSÉPARABLE DE LA RÉPUBLIQUE, LA RÉPUBLIQUE INSÉPARABLE DE L'ORDRE.

L'*Association* a donc agi conformément aux principes qui ont déterminé sa formation, et son intervention n'a pas été dépourvue d'efficacité. — C'est maintenant à l'opinion publique à la juger, et surtout à apprécier la valeur des principes qui ont déterminé sa conduite.

Les journées des 25, 26 et 27 mars.

L'*Association républicaine* de Toulouse vient d'accomplir un acte par lequel elle a nettement affirmé l'objet de sa mission, et dont le souvenir marquera dans les annales de cette grande cité.

Par son attitude dans les journées des 25, 26 et 27 mars derniers, elle a témoigné de son ferme dessein de défendre la République tout en respectant les pouvoirs régulièrement constitués.

Par son intervention généreuse entre l'armée de l'ordre et une poignée de braves prêts à s'entrégorger, elle a évité l'effusion d'un sang précieux qu'une minute de retard allait faire couler à flots.

Expliquons en quelques mots la situation :

Depuis l'immortelle Révolution de 89, la France cherche douloureusement sa voie sans la trouver. Ballotée tour à tour par les partis contraires, livrée en ce moment à la merci d'un impitoyable vainqueur, elle s'est réfugiée pour la troisième fois dans ce gouvernement anonyme qui ne blesse que les ambitieux et les imbécilles, et sous l'égide duquel elle espérait guérir ses plaies en préparant l'expulsion du Prussien pillard.

Confiante dans une tentative qu'on lui présente encore aujourd'hui comme sérieuse, la partie non prévenue de la nation suivait avec sollicitude, dans l'accomplissement de leur tâche, les hommes éminents qui avaient accepté la rude mission de la diriger, et tant est profond le besoin qu'elle éprouve d'ordre et de repos que nul n'aurait songé à leur marchandiser son concours. Mais voilà qu'au mépris d'un programme, dont le but réel, sinon apparent, ne pouvait être douteux, les partis monarchiques ont relevé fièrement la tête, et, par la voix de leurs organes les plus accrédités, se sont mis à préconiser et préconisent encore chaque jour les régimes successifs qui nous ont perdu.

La majorité de l'Assemblée nationale partage, si elle ne les inspire, ces tendances réactionnaires. Guidé par un chef habile, le pouvoir exécutif en avait d'abord conjuré les dangereux effets. Pourquoi faut-il que d'imprudentes mesures et des choix impolitiques aient éveillé les soupçons de ceux qui ne demandaient pas mieux que de le soutenir?

C'est là une des causes auxquelles il faut attribuer la sanglante insurrection de Paris et l'établissement à l'Hôtel-de-Ville de ce comité central qui, sous la direction d'une société redoutable, a proclamé la Commune et tient depuis lors en échec les élus du 8 février.

Lettre de **Charles de Keratry** (préfet successeur de Duportal)
à Armand Duportal, 5 novembre 1881

Paris. 5 9^{br} 1881.

Monsieur Duportal, député.

Monsieur.

Nous avons combattu sous l'Empire et
après sa chute dans des rangs opposés. Comme
député, lors de la plébiarité, j'ai lutté contre votre
admission à titre de journaliste dans les réunions
de la gauche. Comme préfet, j'ai fait procéder
à votre arrestation, après la commune de Toulouse.
Depuis cette époque, nous ne nous sommes jamais
revus.

Je n'osais de lire la lettre que vous m'avez de bien
à la publicité en réponse aux attaques de
vos anciens amis, j'ai été sévère de votre lettre
à l'Empereur.

Devant l'obscure qui vous frappe, je ne
puis m'empêcher de prendre la plume pour rappeler
ce qui a la veille des événements de Toulouse,
je vous ai fait connaître les intentions du gouvernement
de Versailles de vous appeler à un consulat général
important, et qui en face des ouvertures indirectes
qui vous ont été faites, vous êtes demeuré désintéressé.
Vous ferez usage, si bon vous semble, de cette
diagnostic spontané.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Ch. de Keratry

Buste d'Armand Duportal au cimetière Terre-Cabade de Toulouse :
le souvenir toulousain.



2

LES
CAHIERS
DE
LIBÉRATION

Décembre 1943

Sonnet de **Jean Cassou** [en attente : 7/4],
composé à la Prison des Hauts-Murats
(Furgole), évoquant le souvenir de la
Commune de 1871.

SONNETS ÉCRITS AU SECRET

A mes camarades de prisons.

Bruits lointains de la vie, divinités secrètes,
trompe d'auto, cris des enfants à la sortie,
carillon du salut à la veille des fêtes,
voiture aveugle se perdant à l'infini,
rumeurs cachées aux plis des épaisseurs muettes,
quels génies autres que l'infortune et la nuit,
auraient su me conduire à l'abîme où vous êtes ?
Et je touche à tâtons vos visages amis.

Pour mériter l'accueil d'aussi profonds mystères
Je me suis dépouillé de toute ma lumière :
la lumière aussitôt se cueille dans vos voix.

Laissez-moi maintenant repasser la poterne
et remonter, portant ces reflets noirs en moi,
fleurs d'un ciel inversé, astres de ma caverne.

Bois cette tasse de ténèbres, et puis dors.
Nous prendrons ta misère ainsi qu'une couronne
et nous la porterons aux jardins de la mort.
Alors toi, comme un somnambule qui frissonne,

te glissant par la porte où ne passe personne,
tu t'en iras cueillir le myrte aux rameaux d'or.
Son éclat et celui de la rouge anémone,
dans la nuit rajeunie, te guideront aux bords

— 13 —

de la vraie vie et du pur accomplissement.
Là les songes sont sûrs, terribles et puissants.
Par le bleu matinal d'un éternel demain

ils viendront tous à ta rencontre, âme guérie,
et tu reconnaîtras, se tenant par la main,
tes grandes sœurs : Amour, Liberté, Poésie.

La pluie que, depuis le temps des cerises,
je garde en mon cœur s'ouvre chaque jour.
En vain les lilas, les soleils, les brisés
viennent caresser les murs des faubourgs.

Pays des toits bleus et des chansons grises,
qui saignes sans cesse en robe d'amour,
explique pourquoi ma vie s'est éprise
du sanglot rouillé de tes vieilles cours.

Aux fées rencontrées le long du chemin
je vais racontant Fantine et Cosette.
L'arbre de l'école, à son tour, répète

une belle histoire où l'on dit : demain...
Ah ! jaillisse enfin le matin de fête
où sur les fusils s'abattront les poings !

Paris, ses monuments de sang drapés, son ciel
couleur aile d'avion, dans le soleil couchant,
j'ai tout revu, et j'entendais renaître un chant
lointain, pareil à une levée d'étincelles.

J'ai si longtemps aimé, il y a si longtemps,
cette ville dans une chambre aux murs de miel
et d'aube vieille, au plafond bas. Et dans le gel
du miroir pâle un fier visage méditant.

— 14 —

Et les meubles étaient d'acajou. Sur le marbre
une flûte. Par la vitre plombée, les arbres
— des marronniers — dessinaient leur feuillé très
[vert.

Je sais : j'étais debout, près de cette fenêtre,
et les pavés retentissaient d'un bruit de fête,
une fête de tous les jours, comme la mer.

— 15 —

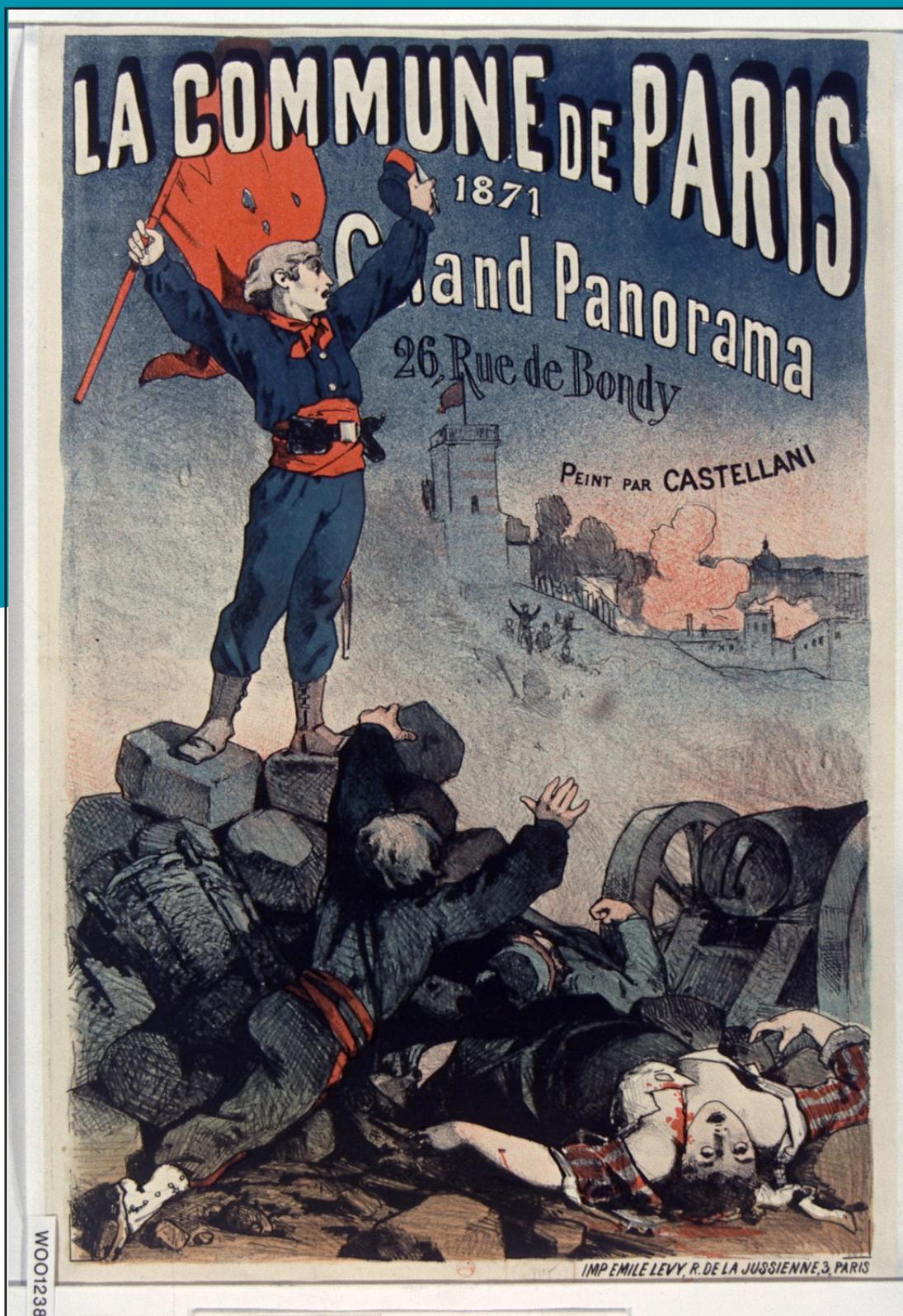
CE VOLUME

A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER

SOUS L'OCCUPATION NAZIE

LE 22 DÉCEMBRE 1943

La **Commune de Paris 1871**. - Grand Panorama 26 rue de Bondy
Éditeur : [Emile Levy] / Date d'édition : 1883



République Française, n° 68. Aux départements
« Citoyens. Vous avez soif de vérité..., avril 1871... » / Date d'édition : 1871

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
N° 68 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ N° 68

COMMUNE DE PARIS

AUX DÉPARTEMENTS

CITOYENS,

Vous avez soif de vérité, et, jusqu'à présent, le gouvernement de Versailles ne vous a nourris que de mensonges et de calomnies.

Nous allons donc vous faire connaître la situation dans toute son exactitude. C'est le gouvernement de Versailles qui a commencé la guerre civile en égorgeant nos avant-postes trompés par l'apparence pacifique de ses sicaires; c'est aussi le gouvernement de Versailles qui fait assassiner nos prisonniers, et qui menace Paris des horreurs de la famine et d'un siège, sans souci des intérêts et des souffrances d'une population déjà éprouvée par cinq mois d'investissement.

Nous ne parlerons pas de l'interruption du service des postes, si préjudiciable au commerce, de l'accaparement des produits de l'octroi, etc., etc.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la propagande infâme organisée dans les départements par le gouvernement de Versailles pour noircir le mouvement sublime de la population parisienne.

On vous trompe, frères, en vous disant que Paris veut gouverner la France et exercer une dictature qui serait la négation de la souveraineté nationale. On vous trompe, lorsqu'on vous dit que le vol et l'assassinat s'étalent publiquement dans Paris. Jamais nos rues n'ont été plus tranquilles depuis trois semaines, pas un vol n'a été commis, pas une tentative d'assassinat ne s'y est produite.

Paris n'aspire qu'à fonder la République et à conquérir ses franchises communales, heureux de fournir un exemple aux autres communes de France. Si la Commune de Paris est sortie du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret, c'est pour répondre à l'état de guerre provoqué par le gouvernement de Versailles.

Paris n'aspire qu'à se renfermer dans son autonomie, plein de respect pour les droits égaux des autres communes de France.

Quant aux Membres de la Commune, ils n'ont d'autre ambition que de voir arriver le jour où Paris, délivré des royalistes qui le menacent, pourra procéder à de nouvelles élections.

Encore une fois, frères, ne vous laissez pas prendre aux monstrueuses inventions des royalistes de Versailles. Songez que c'est pour vous autant que pour lui que Paris lutte et combat en ce moment. Que vos efforts se joignent aux nôtres et nous vaincrons, car nous représentons le droit et la justice, c'est-à-dire le bonheur de tous par tous, la liberté pour tous et pour chacun, sous les auspices d'une solidarité volontaire et féconde.

Vive la France! Vive la République une et indivisible, démocratique et sociale!

La Commission exécutive :
COURNET, DELESCLUZE, FELIX PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT, VERMOREL.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Avril 1871.

Les séances officielles de l'**Internationale à Paris** / pendant le siège et pendant
la Commune / Date d'édition : 1872

LES
SÉANCES OFFICIELLES
DE
L'INTERNATIONALE
A PARIS
PENDANT LE SIÈGE ET PENDANT LA COMMUNE
3^e ÉDITION



PARIS
E. LACHAUD, ÉDITEUR
4, PLACE DU THÉÂTRE FRANÇAIS
1872
Tous droits réservés.